# Dernière Heure

## Dernières nouvelles

### DE LA GRÈVE DES MINEURS

#### DANS LA LOIRE

LETTRE DU COMITE FEDERAL AU PREFET

*Saint-Etienne, 30 octobre.* — Le Comité fédéral a envoyé aujourd'hui au préfet une lettre exposant les revendications des mineurs en vue de l'arbitrage.

Le comité fédéral accepte l'arbitrage par région. Il comprend dans la région de la Loire toutes les mines situées sur le territoires de la Loire, de la Haute-Loire, de la Saône-et-Loire et une partie du Puy-de-Dôme, soumises à l'influence du syndicat.

Les revendications des mineurs sont minimum de salaires et réglementation du travail ; les autres questions sont du ressort du Parlement ; les compagnies devront s'engager à faire reprendre le travail partout et par tous les ouvriers le même jour, et à n'user d'aucune représaille pour faits de grève. Le comité réclame aussi, comme condition de la reprise du travail, l'élargissement des condamnés pour faits de grève et la remise des amendes.

Les compagnies reconnaîtront le Comité fédéral et discuteront avec lui quand il y aura lieu.

Le Comité fédéral dit qu'il choisit un arbitre dont le nom sera publié dès la réponse des compagnies. L'arbitre des mineurs et l'arbitre des compagnies réunis, soit à Saint-Etienne, soit à Paris, désigneront, en cas de désaccord, un tiers arbitre.

Les mineurs s'engagent à se soumettre à la décision arbitrale si les compagnies prennent le même engagement.

En cas d'atermoiement, les mineurs feront appel à la grève générale des corporations.

C'est notre collaborateur Aristide Briand, député de la Loire, qui a été choisi comme seul arbitre, pour les ouvriers.

## La Commission des Congrégations

*Paris, 30 octobre.* — Le scrutin pour l'élection au scrutin de liste des 33 membres de la Commission des associations a été ouvert à 3 heures dans les onze bureaux considérés comme autant de sections de vote.

Le dépouillement a commencé à 4 heures et les résultats partiels portés au 1er bureau qui les a totalisés

Le nombre des votants était de 302 membres sur 591 députés que compte la Chambre. Toutes les fractions de l'opposition, *de la droite pure aux* progressistes en passant par les nationalistes s'étaient comme nous l'avions annoncé abstenues de prendre part au vote.

Toute la liste de l'union des gauches a été élue. Comme nous le disons plus haut.

Les membres de la commission sont :

MM. Abel Bernard, Antonin Gros, Aristide Briand, Arène, Aubry, Barou (Bouches-du-Rhône), Baudon, Bienvenu Martin, Braud, Breton (Cher), Buisson, Buissière, Chambon, Chaigne, Charles Bos, Chenavaz, Coldet, Dejeante, Delonde, Gentil, Hubbard, Hubert, Dunet, Krauss, Chopsteau, Massé, Morel, Peronneau, Rabier, Rajon, Reveillaud, Tiphaine et Vacherie.

Le plus favorisé a obtenu 282 voix et le moins 76.

# ROUBAIX

**La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.**

**Le 19 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries où les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.**

**Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.**

LE MARCHE DE LA PLACE DE LA NATION. — Les marchands qui s'installeront sur le marché de la place de la Nation, créé par l'administration socialiste de M. Carrette, profiteront pendant six mois de l'exonération des droits de place.

SERVICE MEDICAL SCOLAIRE.— Jeudi après-midi, les médecins du service médical scolaire ont tenu une réunion à l'Hôtel-de-Ville, au cours de laquelle ils ont, — nous apprennent les journaux réactionnaires, — nommé comme président de la commission, à l'*unanimité*, M. le docteur Lepoutre, le clérical qui s'en vante, jadis mis à la porte de ce même service dans les conditions que l'on sait, par l'administration socialiste.

*A l'unanimité !* Voilà une formule que ne laisse pas que de surprendre, quand *on examine* la composition du service médical scolaire.

Nous nous attendions à voir quelques abstentions ou quelques bulletins « non ».

*Encore des illusions qui s'envolent.*

LES VOLS DE NUIT. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs ont pénétré au moyen d'une fausse clef, dans la maison de M. Alphonse Carrette, entrepreneur de travaux, rue de l'Ouest, 49, qui accomplit actuellement une période d'exercices de 28 jours, et ils ont fouillé tous les meubles.

Ils ont dérobé du linge, divers objets et une somme de 15 francs dans la chambre de la bonne.

— Dans la nuit de mercredi à jeudi, après avoir fracturé la porte d'entrée, on s'est introduit chez M. Pierre Noclain, 25 ans, rentreur, rue de la Ruche, 11, et on a enlevé divers bijoux et des effets d'habillement.

— On a également tenté de s'introduire chez M. Elie Desbonnet, tisserand, rue de la Ruche, 38, mais les voleurs ont dû être dérangés, car ils se sont retirés après avoir fracturé la porte, sans rien emporter.

LES ADJUDICATIONS. — Mardi 25 novembre, à 11 heures du matin, auront lieu, à l'Hôtel-de-Ville, deux adjudications : 1. fourniture d'articles pour travaux à l'aiguille (1980 fr. de tissus et 1.417 fr. 50 de mercerie), et 2. matériel d'enseignement, 2.000 fr., — pour les années 1903-1904 et 1905.

GRAND CIRQUE NATIONAL SUISSE. — La troupe du Grand Cirque National suisse, installé à l'extrémité du boulevard Gambetta, a fait de brillants débuts, mercredi, et a eu deux représentations superbes jeudi.

Nos lecteurs feront bien de se rendre à ce cirque dont l'installation est des plus confortables et qui est chauffé, ce qui n'est pas un luxe inutile en cette saison.

## ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 30 octobre 1902

*Naissances.* — Raoul Treffel, rue de Lannoy, 510. — Marceau De Block, rue d'Estaing, 8. — André Bernard, rue Saint-Roch, 19. — Hubert Castel, rue de Denain, 97. — Georgette Claeys, rue Blanchemaille. — Jeanne Sot, rue Blanchemaille. — Julienne Vervaene, rue Blanchemaille. — Raymond Corne, rue Blanchemaille.

*Décès.* — Albert Hubrecht, 37 ans, journalier, rue Blanchemaille. — Henri Debruyne, 67 ans, sans profession, rue Newcomen, 1 bis. — Henri D'Heggre, 64 ans, sans profession, rue Saint-Jean, 52. — Marie Vlieghe, 82 ans, servante, rue du Marquisat, 3.

# TOURCOING

## La grève de l'établissement J. Desurmont

### LA GUERRE AUX SYNDICATS ROUGES

Dès le premier jour de la grève, nous avons dit que l'inique mesure prise par MM. Desurmont était dirigée non pas tant contre les quelques ouvriers injustement mis en cause, mais en réalité contre les syndicats « rouges ».

Par-dessus l'équipe congédiée, c'était les associations ouvrières que visaient MM. Desurmont, sous l'inspiration du jaune Riff.

On verra plus loin que nous avions raison.

Las d'être rebutés dans leurs demandes d'entrevue avec les patrons, les grévistes avaient sollicité l'intervention de l'administration municipale.

Celle-ci a rendu compte de sa démarche, hier matin, aux délégués des grévistes.

MM. Desurmont ont daigné se rappeler qu'il y a trois ou quatre ans, le fileur Vanvuylmelbecke se battit, dans l'atelier, avec un rattacheur ; ce dernier seul fut renvoyé.

Il y a de ces gens qui ne savent pas garder la juste notion des choses : MM. Desurmont sont de cette catégorie-là.

*Le même incident se renouvela il y a trois* semaines : le fileur Vanvuylmelbecke — encore lui ! — se colleta à nouveau avec un de ses rattacheurs ; cette fois, toute l'équipe fut congédiée.

*On s'en souvient, c'est là le motif de la* grève.

En outre, MM. Desurmont n'ont pas caché que lors de l'application de la loi de 10 heures et demie, il leur avait souverainement déplu de voir leurs ouvriers fêter la victoire qu'ils avaient remportée.

Il leur fallait une revanche !

Par leurs phrases pleines de réticences, MM. Desurmont ont laissé entendre qu'ils regrettaient la grève. Ils ne peuvent avouer qu'ils ont tort nous comprenons ça.

*Maintenant que le conflit est en route, ils* ne veulent plus céder. Ils consentent à reprendre par paquets leurs ouvriers en grève, à l'exception de l'équipe congédiée.

C'est dire que l'administration municipale s'est heurtée à la plus mauvaise volonté, basée sur la plus grande injustice.

*En un mot, c'est la guerre aux syndicats* « rouges ».

L'administration municipale a dû le comprendre elle-même, car elle a accordé aussitôt aux grévistes l'autorisation de quêter en ville.

Cela ne suffit pas. Nous espérons qu'elle donnera ordre à la police de se montrer sinon bienveillante, tout au moins impartiale, et de rengainer vivement les épithètes grossières *qu'elle prodiguait lundi dernier aux grévis*tes.

Ceux-ci auront du reste, à cœur de ne les point mériter.

*Qu'ils restent calmes ! Le concours de la* population tourquennoise tout entière leur est acquis.

M. A.

### UNE NOUVELLE GREVE

Dix-sept ouvriers teinturiers de l'établissement Félix Desurmont, rue d'Austerlitz, viennent de se mettre en grève en réclamant une augmentation de salaire sur divers articles.

LE DRAME AU COUTEAU DE LA RUE WINOC-CHOCQUEEL. — M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, ayant terminé son enquête sur cette affaire, a fai ttransférer le meurtrier Gustave Bovyn, à Lille.

Son départ a eu lieu hier matin, par le train de 9 h. 08.

L'état de sa victime, Henri Castel, s'est légèrement amélioré.

Cependant, les complications sont toujours à craindre.

## ÉTAT CIVIL

de Tourcoing du 30 octobre 1902

*Naissances.* — Debaeker Antoinette, rue de l'Epinette, 111. — Ducoulombier Alice, rue de la Baille, 154. — Himpe Jean-Louis, rue du Pont de Neuville.

*Décès.* — Vanrenterghem Charles, 70 ans, rue de Lille, 121. — Planckaërt Everaert, 60 ans, rue de Gand, 640.

## Autour de Roubaix-Tourcoing

### WILLEMS

LA FRAUDE. — Mardi soir, vers 4 h. 1/2, les douaniers de Willems, ont arrêté près de la Plaine du Voleur, un individu nommé Caby Augustin, 40 ans, magasinier, demeurant à Croix, rue de l'Amiral-Courbet, 53, qui tenait deux énormes chiens en laisse, mais qui à l'approche des préposés, fouetta les chiens qui partirent ventre à terre pendant que leur maître restait entre les mains de la douane.

Caby a été conduit, hier matin, à la gendarmerie de Lannoy pour être dirigé sur Lille.

### WATTRELOS

CAPTURE D'UN EXPULSE. — La gendarmerie a arrêté, lundi matin, a neuf heures, au Sapin-Vert, un expulsé du nom d'Adolphe *Dévoldre, né à Deynze, le 14 mars 1870.* L'arrêté ministériel qui le frappe est du 26 octobre 1896.

LA FRAUDE. — *Le sous-brigadier des* douanes Duflot et le préposé Delemer, de Roubaix, ont arrêté, lundi matin, une ouvrière doubleuse, Victorine Desmet, demeurant à Roubaix, rue de Magenta. Cette femme *était nantie de 5.850 allumettes*, valeur 5 fr. 85

### WASQUEHAL

POUR LA TOUSSAINT. — Les membres du Conseil municipal de Wasquehal, sont invités par la société des Anciens militaires « Le Ralliement » à se joindre à eux pour se rendre au cimetière, le samedi 1er novembre *afin de déposer une couronne sur le monu*ment des soldats morts pour la Patrie.

Assemblée à onze heures et demie du matin à la mairie.

REUNION PUBLIQUE. — Une réunion publique aura lieu à Wasquehal, estaminet « A ma Campagne », chez M. Jules Barbieux, *à la Planche-au-Riez, le dimanche 2 novembre* à six heures et demie du soir.

Il sera rendu compte de l'œuvre de la majorité Républicaine-Parti ouvrier au Conseil municipal, depuis le mois d'août 1901.

*Messieurs les membres de la minorité sont* invités, par lettre recommandée, à assister à cette réunion, où ils pourront librement venir discuter l'œuvre des conseillers de la majorité.

### MARCQ-EN-BARŒUL

CHUTE GRAVE. — Hier matin, le nommé Dekimp Constant, plafonneur chez M. Cocu, entrepreneur à Marcq, travaillait dans une maison en construction à Marcq, lorsque, par suite d'un faux mouvement, il tomba d'un échafaudage sur lequel il était monté en travers, d'un lanterneau situé à environ deux mètres en dessous.

*Dans sa chute, l'ouvrier s'est fait de sérieu*ses blessures à la main droite et à l'avant-bras.

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira ce soir à huit heures précises en session extraordinaire.

Ordre du jour : Avis du Conseil sur la demande de la Congrégation de la Ste-Union pour un établissement nouveau qu'elle désire fonder rue Jacquart, au Pont.

A l'occasion des fêtes de la Toussaint, un joli panier artistique est offert aux acheteurs par le **Palais des Nouveautés**, 32-34, Grande-Rue, à Roubaix.

# LE NORD

## LILLE

### Incendie rue de Douai

Les époux Lanes, qui tiennent un débit de tabac, 63, rue de Douai, sont les principaux locataires de l'immeuble composé d'un rez-de-chaussée, de deux étages et d'un grenier en partie mansardé.

Mercredi soir, vers neuf heures, mme Lanes entendait comme des crépitements dans le haut de la maison. Elle monta jusqu'au grenier, et à peine en eut-elle entr'ouvert la porte qu'elle aperçut, au milieu, des caisses contenant des pipes encore emballées dans des rubans de bois, qui brûlaient. Un incendie venait de se déclarer.

Mme Lanes donna aussitôt l'alarme.

Les pompiers de la caserne Malus, de Fontenoy, arrivèrent avec leurs dévidoirs et la pompe à vapeur, et se mirent en devoir d'attaquer le sinistre.

*Le feu, trouvant un facile aliment* dans les caisses et la matière à emballage, avait pris une certaine intensité. Les flammes léchaient les chevrons de la toiture et le plancher brûlait déjà.

*Les pompiers, dirigés par leurs officiers,* sous l'œil du commandant Druez, furent bientôt maîtres du sinistre.

Les dégâts n'ont pu être évalués ; ils seront surtout importants par suite des détériorations causées par l'eau. Peut-être s'élèveront-ils à trois ou quatre mille francs. En tout cas, il y a assurance, tant pour l'immeuble que pour le mobilier.

*Quant aux causes du sinistre, elles n'ont* pu être déterminées. Le locataire du 1er étage, M. Vancopenole, déménageait mercredi et, dans la soirée, on était monté dans le grenier pour attacher une poulie à l'une des fenêtres. Une étincelle se sera-t-elle échappée de la lampe que portaient les personnes qui firent ce travail ? ou bien, une étincelle venue du dehors par l'une des fenêtres du grenier, constamment ouverte ? On ne sait. *En tout cas, les personnes qui montèrent* dans le grenier attacher la poulie, ne remarquèrent rien d'anormal.

## AUDACIEUX CAMBRIOLAGE

Mercredi soir, 22 octobre, vers sept heures environ, M. Boniface Vanlaer, pâtissier, rentrait à son domicile, 15, rue Lamartine, et s'apercevait que, pendant son absence qui n'avait pas duré plus d'une heure, des cambrioleurs s'étaient introduits dans son appartement.

Les voleurs après avoir ouvert la porte de communication près l'escalier, à l'aide d'une fausse-clef, avaient de même pénétré dans une chambre. Dans une armoire, ils avaient enlevé un coffret contenant neuf obligations du Crédit Foncier, de 400 francs chacune, trois obligations de la ville de Gand, de 100 francs chacune, deux paires de boucles d'oreille en or, une chaîne en or, une montre en argent et une petite somme en numéraire.

M. Vanlaer déposa une plainte.

Après d'actives recherches, les agents de sûreté Sapin et Declercq ont arrêté, mercredi les auteurs de ce méfait que nous avions narré en son temps. Ce sont les nommés Camille Marcellis, 19 ans, et Hortense Martelaere, 18 ans, demeurant tous deux rue Mourmant, 15.

Conduits devant M. le commissaire du 7e arrondissement, ils ont passé des aveux complets. Ils ont, en outre, déclaré qu'ils avaient caché le produit de leur larcin, enfermé dans une boîte, dans les fortifications, entre les portes de Roubaix et de Gand.

Les bijoux et les obligations ont, en effet, été retrouvés à l'endroit qu'ils indiquaient. Seul l'argent manquait.

## Les vols dans les cimetières

On nous rapporte que de nombreux vols de plantes *se produisent journellement au ci*metière de l'Est. Les jardiniers qui ont la commande de fleurir des tombes constatent souvent, peu de temps après et même avant que leurs clients aient pu se rendre compte *si la fourniture a été faite, que les plantes* ont disparu.

Naturellement, on hésite à faire des frais et l'horticulture, branche intéressante du commerce, subit de ce fait une perte sérieuse. Nous pensons qu'une surveillance active s'impose ; et pour cela, il faudrait quelques gardiens supplémentaires, ceux existant devant surveiller l'entrée et la sortie.

UN DEMENAGEUR PEU SCRUPULEUX. — Dans le commencement d'octobre, le nommé Louis Blondel, 25 ans, menuisier, était chargé du déménagement de Mme Tyttgel, cabaretière, à Lens. En cours de route, Blondel s'empara de deux montres et le tribunal correctionnel de Béthune, le condamna par défaut, ainsi que nous l'avons relaté, à quatre mois de prison.

Mercredi soir, Blondel, pris de remords, est allé se constituer prisonnier à la permanence. Il a déclaré qu'il arrivait de Courrières. Après un interrogatoire sommaire, Blondel a été écroué.

## Une Chute de 6 mètres

M. Adolphe Lecocq, 51 ans, vitrier, demeurant à La Madeleine, travaillant pour le compte de M. Legrand, à la démolition du pavillon de la Céramique, à l'Exposition a fait une chûte, hier, vers 3 heures, de six mètres.

Le docteur Richard, qui a donné des soins à la victime de ce malheureux accident, a constaté une entorse à chaque pied.

On espère que l'accident n'aura pas d'autres suites graves.

LES VOLS. — Henri Dherbonnez, 25 ans, journalier, demeurant rue Saint-Nicolas, 1 bis, a été arrêté et conduit devant M. le commissaire du 1er arrondissement pour vol, à l'Exposition, d'une pièce de peluche au préjudice de la maison Deladerière, 24, rue Jeanne-d'Arc.

LES ACCIDENTS DE LA RUE. — Un camion chargé, attelé de deux chevaux, appartenant à M. Duretz, marchand de déchets, rue de Londres, passait, dans la nuit de mercredi à jeudi, place Cormontaigne, lorsque les roues de devant s'engagèrent dans les rails de la ligne de tramways. L'essieu fut brisé. Pas d'accident de personnes.

LES EXPULSES. — Oliphie Dejardin, femme Decreus, 32 ans, journalière, a été arrêtée pour infraction à un arrêté d'expulsion.

DERNIERES MODES. — M. le comissaire du 2e arondissement a ouvert une enquête à l'effet de découvrir l'auteur d'un vol de chapeaux, commis, rue Royale, au détriment de Mlle Dubus, demeurant rue d'Arras, 85.

Mlle Dubus livre, pour le compte d'une maison de Paris, des chapeaux dans divers magasins de Lille. Mercredi, accompagnée d'un commissionnaire qui traînait une balladeuse, elle visitait sa clientèle.

Vers 5 heures, elle était rue Royale et entrait avec le commissionnaire dans un magasin pour faire une livraison. Quand elle ressortit, un carton, contenant plusieurs chapeaux d'une valeur totale de 100 francs, avait disparu.

DANS LES HOPITAUX.— Nous apprenons avec plaisir que M. le docteur Vandeputte vient, après *concours, d'être nommé* chef de clinique à l'hôpital Saint-Sauveur.

LES MARCHES. — A l'occasion de la fête de la Toussaint, les marchés périodiques du samedi 1er novembre, auront lieu aujourd'hui vendredi 31 octobre.

## Théâtres, Fêtes et Concerts

### GRAND THEATRE DE LILLE

(Direction A. Bourdette)

**Vendredi 31 Octobre.** — LE MAITRE DE FORGES, drame en 5 actes. — LES 28 JOURS DE CLAIRETTE, opérette en 4 actes.

Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 heures.

Places gratuites de 9,201 à 9,600.

**Samedi 1er Novembre.** — LA DAME AUX CAMELIAS, comédie en 5 actes. — FAUST, opéra en 11 tableaux.

Bureaux à 4 h. 1/2. — Rideau à 5 heures.

Places gratuites de 9,601 à 10,000

## Solennité artistique

La distribution solennelle des prix aux lauréats du *Concours international de tir de l'Exposition de Lille*, aura lieu au Palais-Rameau, *dimanche prochain, 2 novembre*, à 3 heures très précises de l'après-midi.

Cette solennité sera rehaussée par la présence des autorités civiles et militaires, par le concours des principaux artistes du Grand-*Théâtre et la musique des Sapeurs-Pompiers.*

Nous y entendrons Mmes Torrès, première chanteuse légère, Stéphane, première dugazon ; MM. Cadio, premier baryton qu'accompagnera Mme Cadio ; Buisson, premier ténor léger, et Ferran, première basse.

Mlle Louise Lefebvre, accompagnera au piano les artistes que nous venons de citer et qui représentent l'élément le plus distingué de notre Grand-Théâtre.

« A CAPELLA » A LILLE. — Prochainement, nous aurons le grand plaisir d'entendre, dans une audition qui sera unique en France, le choral mixte *A Capella* gantois, dont on se rappelle le triomphal succès au concours du mois d'août dernier, où le grand prix a été décerné à cette phalange de tout premier ordre.

Un des maîtres du violon, le célèbre virtuose *César Thomson*, a bien voulu apporter le concours de son grand talent à cette fête de la musique et de la charité, qui est donnée au profit de l'œuvre si populaire et si humanitaire : l'*Arbre de Noël*.

Cette audition — véritable régal artistique — sera donnée dans la salle de la Société Industrielle, à quatre heures du soir, le dimanche 16 novembre prochain.

### ARRONDISSEMENT DE LILLE

#### ARMENTIERES

ARRESTATION. — Auguste Delecamp, 18 ans, a été arrêté mardi pour vol d'épiceries au préjudice de M. Vallart, épicier, rue d'Ypres.

PROCES-VERBAL. — Mercredi, la nommée Marie Delaval, 20 ans, sans domicile connu, a été arrêtée pour le même vol, auquel elle nie d'ailleurs avoir pris part.

Elle a été remise en liberté.

UN IVROGNE. — Un portefaix, Auguste Briche, âgé de 49 ans, passera en correctionnelle pour ivresse publique, outrages et rébellion aux agents.

Le délit a été commis à l'estaminet d'un « Grenadier Français » rue des Promenades.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Gaetan Désiré, âgé de 28 ans, demeurant rue Neuve, 81, pareur chez MM. Coisne et Lambert, manufacturiers, rue de la Paix, s'est brûlé au pied droit en prenant de la colle dans une cuve.

Le docteur Baroux a constaté une brûlure du 3e degré sur la face dorsale du pied et prescrit 15 jours de repos.

— La jeune Mignot Pauline, âgée de 17 ans, demeurant rue d'Ypres, épeuleuse chez M. Ch. Jeanson, manufacturier, même rue, a été blessée au médius gauche par un chapeau de canetière.

Le docteur Chocquet a prescrit un repos de 8 jours.

— Peltier Marie, âgée de 51 ans, demeurant rue des Agneaux, épeuleuse chez M. Louis Longeville, manufacturier, rue du Moulin a reçu un chapeau de canetière sur la main. Le docteur Briquet a constaté une plaie contuse de l'index droit et prescrit 8 jours de repos.

Plamont Charles, âgé de 43 ans, demeurant rue d'Erquinghem, tisseur chez M. Lacheres Dewilde, manufacturier, rue des Jésuites, s'est blessé à l'aine en tombant. Le docteur Briquet a prescrit 8 jours de repos.

#### LA MADELEINE

ACCIDENT A LA GARE. — En déchargeant un ballot à la gare de La Madeleine, M. Camille Vanmeuwershwyne, demeurant au Pont-de-l'Abbaye, à Marquette, est tombé et s'est fracturé une jambe. Ce malheureux ouvrier travaillait pour le compte de M. Valentin, entrepreneur de transports à La Madeleine.

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Du 25. Germaine Angels, rue Fontaine, cité Delerue, 19. — 26. Jeanne Nivesse, rue du Moulin, 12. — 27. Elise Jacobs, rue de Marquette, 243.

*Décès.* — Du 25. Henriette Marquillie, 85 ans, rue de la Chapelle, 26.

#### HELLEMMES

POSTES ET TELEGRAPHES. — A partir du 1er novembre, le bureau des postes et télégraphes installé à la mairie sera ouvert le matin à 8 heures et fermé le soir à 7 heures et demie.

### ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

#### VALENCIENNES

### Grave collision de trains

DEUX EMPLOYES BLESSES

Un grave accident de chemin de fer, qui a fait deux victimes, est arrivé hier, vers une heure du soir, en gare de Valenciennes.

Le train de marchandises 7294, allant de Fives à Hirson, remorqué par la machine 4751, mécanicien Cuvelier, composé de 39 wagons, conducteur Lefebvre, entrait en gare, quand il fut pris en écharpe par un train-manœuvre remorqué par la machine 4571, mécanicien Turquet, composé de 18 wagons, qui sortait des voies de garage.

Le choc fut d'une extrême violence : 7 wagons furent réduits en miettes ou déraillèrent, et si le fut agi de trains de voyageurs, une épouvantable catastrophe aurait été à déplorer.

A la suite de la collision, le conducteur Lefebvre, qui avait été projeté contre les parois de son fourgon, fut blessé à l'arcade sourcilière droite, peu gravement.

Malheureusement, dès que *le train eut stoppé et* qu'on pût se porter au secours, on constata qu'un homme d'équipe, Dinby Henri, 24 ans, qui se trouvait sur le marchepied de la machine de manœuvre, était dans un état lamentable.

Il portait à la tête, aux reins et aux jambes, de nombreuses blessures, et, après un premier pansement, il dut être transporté à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes.

Le malheureux était revenu du service depuis quelques jours seulement.

*Les voies qui étaient obstruées par les débris* des wagons, n'ont pu être rendues à la libre circulation que vers deux heures.

CHEVAL EMBALLE. — Mercredi après-midi, une voiture d'ambulance conduite par un soldat du 4e cuirassiers, appartenant à l'escadron de Valenciennes, revenait d'Hérin y chercher un malade, soldat au 1er de ligne, afin de le conduire à l'hôpital.

Près de la pyramide de Dampierre, le cheval prit peur et se jeta de côté, heurtant le trottoir. La secousse fut si forte que le conducteur fut projeté à terre. Le cheval se sentant en liberté partit à fond de train vers la direction du faubourg de Paris, passa le pont-levis et alla accrocher, rue de la Providence, une voiture de la compagnie du Nord qui *stationnait près l'estaminet Deligne. Ce* second choc fut si violent que la voiture fut à moitié démolie.

Pendant que l'on maintenait le cheval, le malade, qui ne savait pas du tout ce qui se passait, attendu qu'il était enfermé dans l'ambulance, parut tout surpris. Peu de temps après, arrivait le conducteur qui boitait.

On le fit entrer à l'estaminet Deligne où, après lui avoir retiré ses bottes, on constata qu'il avait une entorse. Cheval, voiture et blessé, furent *reconduits* au quartier, le conducteur à l'infirmerie régimentaire et le malade à l'hôpital militaire.

#### ANZIN

L'EXPLOSION DE L'USINE DELSARTE. — Nous devons ajouter à ce que nous avons dit hier d'une explosion de chaudière à la société de constructions mécaniques, les détails suivants :

La réparation de la machine et la réfection du bâtiment demanderont plusieurs mois de travaux.

Les ouvriers, malheureusement, seront astreints de ce fait à un assez long chômage.

Le chauffeur Cellier, qui a dû au plus prodigieux des hasards de n'être pas tué par l'explosion, commence à se remettre de l'émotion bien naturelle qu'il avait éprouvée.

#### BRUAY-SUR-L'ESCAUT

### Le conflit de la verrerie Hug

UNE ENTENTE. — REPRISE DU TRAVAIL

Hier est revenue, devant le Conseil des Prud'hommes de Valenciennes, l'action intentée par *les verriers de l'usine Hug frères, à leurs patrons.*

Le bureau était composé de MM. E Corsolle, président, Lanciaux et Vernus, patrons, et des citoyens Dussart et Andris, ouvriers.

Me Vandernotte, avocat des ouvriers, a refait la plaidoirie qu'il avait présentée à la première audience, a exposé le bien-fondé des demandes des ouvriers et a terminé en demandant deux mois d'indemnité pour brusque rupture de contrat, le paiement du temps écoulé depuis le conflit, et la *remise des sommes réclamées comme complément* des salaires.

Me Doutriaux, au nom de MM. Hug, a de son côté apporté ses arguments. D'après lui, le mode de paiement de MM. Hug avait toujours été identique et les ouvriers étaient censés l'avoir accepté comme dans le passé.

De plus, il n'y aurait pas rupture de contrat, mais cas de force majeure par suite du manque de combustible et, en tout cas, MM. Hug étaient disposés à reprendre leurs ouvriers.

Les parties, Me Vandernotte et les ouvriers, Me Doutriaux et M. Louis Hug, représentant la maison, ont alors été entendus séparément et contradictoirement *en chambre du conseil.*

La conciliation put s'établir sur les bases suivantes :

MM. Hug frères consentent à payer à chaque ouvrier une indemnité de 50 francs pour le chômage.

Les feux seront allumés le 4 novembre, et les canons seront mis à la disposition des ouvriers qui pourront reprendre le travail le 15 novembre.

Il restait à discuter le système de paiement.

On se souvient que sur le salaire de garantie mensuel les ouvriers réclamaient 19 jours, soit 19 trentièmes.

MM. Hug n'acceptaient de payer qu'en comptant *24 jours de travail effectif par mois et, dans* le cas présent, 14 jours, soit 14 vingt-quatrièmes du gain mensuel.

Il a été décidé que les livres de salaires seraient soumis lundi prochain, en audience spéciale, au Conseil des Prud'hommes, afin de juger d'après *quelle méthode l'usine avait réellement, jusqu'a*lors, payé les ouvriers.

### ARRONDISSEMENT DE DOUAI

#### ERRE

L'AFFAIRE DE LA FLAMIDIENNE EN APPEL.— On se rappelle ce ridicule procès en diffamation intenté par un sieur Mouy, devant le tribunal correctionnel de Douai, contre les citoyennes Joséphine Cotton, femme Brabant, Angélique Cotton, femme Delcambre, qui, disait-il, avaient chanté la « Flamidienne » sur son passage. Naturellement nos bons juges de la correctionnelle condamnèrent chacune des prévenues à 25 francs d'amende et 16 *fr. de dommages-intérêts.* Mais appel fut interjeté devant la Cour qui ordonna la comparution de témoins. L'affaire a été appelée hier, et il est résulté des dépositions que Mmes Brabant et Delcambre n'avaient même pas chanté. En conséquence la condamnation du tribunal a été changée en acquittement par la Cour. La partie civile est condamnée en tous les dépens.

#### LEWARDE

AU FEU ! — Mercredi, un peu avant six heures du matin, des habitants de la commune apercevant une étrange lueur à travers le brouillard coururent du côté où on la voyait et s'aperçurent qu'une meule appartenant à M. Pol-Senez, cultivateur, et une batteuse-piétineuse appartenant à M. Pamart, de Masny, étaient en feu.

Les pertes, assez élevées, sont couvertes par une assurance.

On ignore la cause du sinistre.

#### WAZIERS

SUR LES PLANCHES. — Dimanche a eu lieu, au cercle catholique de Waziers, une séance récréative, — oh ! combien, — organisée par la jeunesse l' « Avant garde ». C'est là que s'est révélé, paraît-il, un comédien de grand avenir, et le succès de ses débuts attirerait déjà sur lui l'attention d'un directeur d'une de nos premières scènes parisiennes. L'artiste en question n'est autre qu'un rouffion dit « Tiot fic », qui sous couleur de socialiste s'est fait bombarder président du Cercle catholique.

On estime, de mauvaises langues naturellement, ou des envieux sans doute, que ce poriondit plutôt que de remplir le rôle du maire « Trembiotin » dans certaine pièce abracadabrante intitulée « L'Expiation », ferait mieux d'apprendre son métier de mineur, car il en aurait grand besoin.

Au fait, c'est tout l'un ou tout l'autre. Il ne faut jamais courir deux lièvres à la fois. A la mine ou sur les planches.

Savon Paris-Ménage pour linge et laines

# TRIBUNAUX

## Tribunal de simple police de Tourcoing

*Audience du 30 octobre 1902*

**Infraction à la loi du travail. — Un frocard en simple police. — Scandaleux acquittement.**

*Le tribunal de simple police a tenu audience* hier matin à 9 heures 15, sous la présidence de M. Broquard, juge de paix, assisté de M. Vilain, commissaire central, faisant fonctions de ministère public.

Deux affaires intéressantes figuraient au rôle : la première, une infraction à la loi du Travail ; la seconde, celle de l'abbé Mouquet, inculpé de violences légères *sur la personne d'un enfant.*

CONTRAVENTION INDUSTRIELLE

Le 28 septembre dernier, M. Trévis, inspecteur du travail, survenant à l'improviste dans la filature de MM. Henri et Charles Herbeaux, rue Faidherbe constatait que l'horaire n'était pas respecté ; les ouvriers avaient travaillé plus de 10 heures et demie.

*En conséquence il dressa 83 contraventions à* la charge des frères Herbaux.

Le jugement a été rendu hier.

Auparavant, l'un de ceux-ci a réclamé les circonstances atténuantes. Il reconnaît avoir, ledit jour, fait travailler son personnel plus de 10 h. et demie.

Mais c'était pour rattraper le temps perdu précédemment par les ouvriers, qui n'auraient accompli que 10 heures un quart pendant plusieurs jours.

*Le tribunal a condamné les frères Herbaux en* 83 amendes de 5 francs.

UN FROCARD EN SIMPLE POLICE

On se rappelle l'affaire ; il y a quelques semaines, un gamin de 8 ou 9 ans, s'amusait à coller des petits bonshommes en papier sur les vitraux de l'église Saint-Christophe, afin de faire rire ses camarades.

Soudain, le vicaire Jean-Baptiste Mouquet, qui était en train de faire le catéchisme à ces derniers, l'aperçut. Furieux, il bondit à la rue aussi vite que ses jupons le lui permirent et empoignant brutalement le jeune « gredin » il l'amena dans l'église.

La foule s'ameuta et réclama la mise en liberté du précoce fumiste. Un agent survint ; il remarqua que le veston du gamin s'était déchiré sous l'énergique pression des doigts du frocard, et les témoignages qu'il recueillit sur les lieux lui confirmèrent que l'abbé Mouquet s'était montré brutal à l'égard de son... persécuteur.

Bref, une contravention pour violences légères fut relevée à la charge du frocard Mouquet.

*L'affaire est venue à l'audience d'hier.*

L'inculpé était représenté par M. Ludovic Legrand.

Quelques témoins sont venus déposer. A en juger par leurs déclarations, nos bons et honnêtes cléricaux avaient dû les « travailler ».

Très suggestive *surtout*, la déposition de la mère du gamin. Le veston de son enfant était d'un « mûr » tel qu'il suffisait de le toucher pour qu'il se déchirât.

Il avait été confectionné par elle avec un vieux, très vieux jupon.

C'est tout juste si la bonne dame n'a pas dit que le veston avait pu se déchirer lui-même.

Peste, madame, vos enfants ne sont pas fort bien soignés. Voilà l'hiver : attendez-vous donc à voir leurs vêtements mis en lambeaux par le seul effet de la bise.

Après ce témoin, l'avocat de l'abbé prend la parole. Il convient que son client a « cédé à un mouvement de vivacité », mais de là à la violence légère, il y a loin. Naturellement, il demande l'acquittement de Mossieu l'abbé.

Le ministère public réclame l'application de la loi. Le fait de prendre une personne par le bras, et de l'emmener contre son gré, constitue une violence légère.

Mais le tribunal ne pense pas de même. En effet de sa voix nasillarde et inintelligible, M. Broquard annonce qu'il renvoie M. Mouquet des fins de la poursuite.

Le prononcé du jugement a causé parmi l'auditoire une véritable stupéfaction. Il y avait de quoi.

S'il s'était agi par exemple d'un pauvre diable *de gréviste, coupable d'avoir, lui aussi cédé « à* un mouvement de vivacité », le jugement de M. Broquard eût été tout autre.

Ainsi donc, à l'avenir, ceux qui prêchent aux autres la douceur et le calme pourront, en toute sécurité, se livrer aux violences qu'ils réprouvent.

Quelle est belle la justice de l'honorable M. Broquard, comme ne manqueront pas de dire les feuilles cléricales.

Y a-t-il eu violences légères ? Oui, a répondu nettement le ministère public. Dans ce cas, nous le croyons, celui-ci ne peut faire autre chose que d'interjeter appel d'un jugement aussi scandaleux.

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BÉTHUNE

*Audience du 30 octobre*

OURTON. — *Le tarif élevé.* — Un pauvre diable, d'aspect très minable, comparaît pour avoir volé le fusil d'un garde-chasse. *C'est le nommé* David Allart, 39 ans, mineur, à Bruay. En réalité, voici les faits :

Le garde-chasse, voyant Allart avec d'autres hommes dans un fourré, s'approcha à pas de lo